



CHALLENGE DES PAYS D'AUVERGNE

Seniors D1 Messieurs

Ce règlement complète les règlements généraux de la **FF Golf** et de la Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

Interdiction de fumer : L'interdiction de fumer, comme prévu dans le Vademecum fédéral, est étendue à toutes les compétitions inscrites au calendrier de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes (Jeunes, Adultes, Mid Amateurs, Seniors et Vétérans) et de ses Comités Départementaux et Territoriaux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Clubs du CTPA affiliés, avec terrain. Avec les montés et les descentes à l'issu de la saison 2021, en annexe la liste des clubs autorisés à disputer le Challenge d'Auvergne en D1

POUR LES EQUIPIERS : Être amateurs licenciés **FF Golf** et membres de l'association sportive du club représenté.

LIMITATION D'INDEX : Joueurs dont l'index est inférieur ou égal à 24

TOLERANCE PAR EQUIPE : 1 joueur dont l'index est supérieur à 24 et inférieur à 28,1 sera autorisé à participer.

L'index sera ramené à 24.

Les épreuves de D1 et D2 se jouent le même jour (jeudi). Au cas où une rencontre ne se déroulerait pas le même jour, les joueurs ne seront autorisés à disputer qu'une seule épreuve D1 ou D2 initialement prévue le même jour.

Tout joueur ayant disputé 2 épreuves de D1 avec son club ne sera pas autorisé à jouer en D2

Rappel : Un Homme est Senior au lendemain de la date anniversaire de ses 50 ans

ENGAGEMENTS

L'inscription d'une équipe constituée de 6 joueurs est faite à l'aide du formulaire d'inscription à une épreuve par équipes du CTGPA.

Elle doit être renvoyée à l'adresse indiquée, accompagnée du chèque d'engagement correspondant.

INSCRIPTION DES JOUEURS ET DROIT DE JEU

L'inscription des joueurs doit être faite par Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **au plus tard 5 jours pleins** avant chaque épreuve.

Les joueurs devront s'acquitter d'un droit de jeu de **28€**.

ROLE DU CAPITAINE

C'est le capitaine de chaque équipe qui :

- ✓ Collectera les droits de jeu et les remettra au club organisateur le jour de la compétition au moment de la récupération des cartes de scores
- ✓ Informera par mail le responsable de la commission sportive de l'absence d'un ou plusieurs joueurs, daniel.combaret@wanadoo.fr et le club accueillant l'épreuve.
- ✓ Remettra au restaurant le montant des repas de ses joueurs (sauf indication contraire du capitaine, le nombre de repas correspondra au nombre d'équipiers inscrits).
- ✓ Le capitaine ou le club préviendra le restaurant du club organisateur 48 heures avant le jour de l'épreuve **le nombre de joueurs qui ne participe pas au repas.**
- ✓ Le restaurant pourra facturer les repas non pris au club si l'annulation n'a pas été faite sous le délai requis

FORME DE JEU

Messieurs : STROKE-PLAY / BRUT / 18 Trous / 6 Simples.

Les départs en shot-gun à 9h30 seront affichés sur le tableau officiel le matin de l'épreuve.

CLASSEMENTS

Classement du jour par équipe :

La somme des 5 meilleurs scores Brut

On attribuera le plus mauvais score du jour à chaque équipier manquant d'une même équipe afin que l'équipe participe au classement du jour

- ✓ *En cas d'égalité les équipes seront départagées par la meilleure des cartes non prises en compte afin d'effectuer un classement du jour*

Classement général par équipe :

On attribuera des points en fonction du classement du jour de l'équipe des points en plus seront ajoutés en fonction du nombre de joueurs composant l'équipe.

En cas d'égalité au classement général le départage s'effectue sur la plus petite somme totale des points en brut.

Classement individuel :

A chaque tour on établira un classement individuel sur lequel attribuera par ordre décroissement 10 Pts à la 1^{ère} 9 Pts à la seconde et ainsi de suite jusqu'à 1 Pts à la 10^{ème} place.

A l'issue des 5 tours, On comptabilisera au maximum les 3 meilleurs points obtenus à l'issue des 5 tours.

La meilleure somme des points retenus déterminera un vainqueur de la catégorie Seniors D1

COMITE DE L'EPREUVE

Constitué d'un représentant du club qui reçoit l'épreuve, d'un représentant de la CS du CTGPA et de l'OEC du club qui aura été désigné.

DATE ET LIEUX

Jeudi 19 mai	Jeudi 16 juin	Jeudi 15 septembre	Jeudi 29 septembre	Jeudi 27 octobre
Val de Cher	Haute Auvergne	Montpensier	Vezac	Vichy

PRIX ET RECOMPENSES

Un trophée récompensera l'équipe classée 1^{er} à l'issue des 5 tours

Un trophée récompensera le joueur classé 1^{er} au classement individuel

ANNEXE

Grille des points

Points attribués en fonction du classement jusqu' au 8 ^{ème}		Points attribués pour chaque joueur(euse) composant l'équipe	Points individuels
1 ^{er}	100		5Pts x Nb Joueurs
2 ^{ème}	80	2 ^{ème} 9 Pts	
3 ^{ème}	60	3 ^{ème} 8 Pts	
4 ^{ème}	50	4 ^{ème} 7 Pts	
5 ^{ème}	40	5 ^{ème} 6 Pts	
6 ^{ème}	30	6 ^{ème} 5 Pts	
7 ^{ème}	20	7 ^{ème} 4 Pts	
8 ^{ème}	10	8 ^{ème} 3 Pts	
9 ^{ème}	0	9 ^{ème} 2 Pts	
10 ^{ème}	0	10 ^{ème} 1 Pts	
11 ^{ème}	0		

Monter et descente

Les équipes des Avenelles et de Ste Agathe descendent en D2

Les équipes de Riom et Charade montent en D1

Liste des équipes par clubs (11 équipes)

Charade 1 & 2 ; Riom 1 & 2 ; Montpensier 1 & 2 ; Vezac ; Vichy ; Val de Cher ; Val d'Auzon ; Haute Auvergne